Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260506-26_05_06_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 6 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 mai à 20h34, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	16 (17 à partir du point n°5)
MEMBRES VOTANTS :	17 (18 à partir du point n°5)

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER. H. LE PICHON, T. ANFRAY, A. ANGER, A. DESNÉ (à partir du point n°5), A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, H. LE BITTER, E. LIARD, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : L. LOYER a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
J. ABGRALL
A. DESNÉ absent jusqu'au point n°4
Secrétaire de séance : Y. PICARD
Date de convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 29 avril 2026
Date de publication :11 mai 2026

N°26-05-06/08

Rapporteur Monsieur le Maire

DÉLÉGATION DU MAIRE

- Acceptation du devis DECOLUM pour un montant de 1 815.60 € T.T.C. (Décorations de Noël)
- Acceptation du devis CHAT NOIR pour un montant de 1 015.20 € T.T.C. (Echo avril 2026)
- Acceptation du devis VERALIA pour un montant de 1 600.00 € T.T.C. (Traceuse lignes terrains de football)
- Acceptation du devis MON VILLAGE pour un montant de 1 764.00 € T.T.C. (Application « Mon Village » - Site internet)
- Acceptation du devis CDG 35 pour un montant de 24 412.50 € T.T.C. (Accompagnement aux transformations organisationnelles et managériales des services)
- Acceptation du devis QUÉNÉA pour un montant de 2 122.80 € T.T.C. (Onduleur panneaux photovoltaïques de l'atelier municipal)
- Acceptation du devis CAMMA SPORT pour un montant de 1 477.20 € T.T.C. (Panneau de basket-ball - terrain multisports
- Acceptation du devis QUIÉTALIS pour un montant de 2 422.14 € T.T.C. (Refroidisseur d'eau – cantine municipal)

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260506-26_05_06_08-DE

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 6 mai 2026

- Acceptation du devis QUIÉTALIS pour un montant de 3 158.40 € T.T.C. (Armoire réfrigérée 1 porte – cantine municipal)
- Acceptation du devis de Monsieur LEGENDRE Johann pour un montant de 990.00 € T.T.C. (Formation initiale aux finances publiques - élu·es)

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Yves PICARD

Le Maire
Yann HUAUMÉ

